

Chères traileuses, Chère traileurs,

Nous vous remercions d'avoir choisi Sport Quest pour préparer cette magnifique aventure sportive et humaine qu'est le Matterhorn ULTRAKS TRAIL.

Depuis leurs débuts, nous avons le plaisir d'être de cette expérience unique et nous nous réjouissons de partager la préparation de l'édition 2017 avec vous lors de notre week end de reconnaissance des 10 et 11 juin 2017.

Nous vous demandons dès lors de bien vouloir nous retourner ce document daté et signé avant le 1^{er} juin afin de confirmer votre participation.

Vous avez le choix de vous inscrire à l'une ou aux deux journées de repérage, comme suit :

- **Samedi 10 juin 2017 (une journée) :**
(Zermatt-Sunnegga-Riffelalp) 16K-30K-46K
 - Petit déjeuner
 - Train GGBH (Riffelalp-Zermatt)
 - Repas de midi
 - Workshop Trail
 - Coaching Sport Quest

 - **300.- CHF TTC**

- **Samedi 10 et dimanche 11 juin 2017 (deux journées):**
(Riffelalp-Furi-Schwarzsee) 30K-46K
 - Sa.
 - Petit déjeuner
 - Train GGBH (Riffelalp-Zermatt)
 - Repas de midi
 - Workshop Trail
 - Coaching Sport Quest

 - Di.
 - Petit déjeuner
 - Train GGBH (Zermatt-Riffelalp)
 - Billet descente (Schwarzsee-Zermatt)
 - Repas de midi
 - Coaching Sport Quest

 - **500.- CHF TTC**

Bulletin d'inscription package 1 ou 2 jours :

Je soussigné :

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail : Téléphone :

Dépose ma demande d'inscription aux services de prise en charge proposés,

1 journée (10 juin 2017) : **300.-**

2 journées (10 et 11 juin 2017) : **500.-**

Auprès de Sport Quest S.A. à Genève.

Lieu : Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Le week-end aura lieu par tous les temps. Seules des conditions **exceptionnellement** défavorables nous obligeront à annuler le week-end en partie ou dans son intégralité. Vous en serez informés la semaine précédente, le cas échéant.

Votre inscription sera validée dès réception du paiement. Celui-ci doit nous parvenir avant le 1er Juin 2017 sur le compte bancaire suivant : Crédit Suisse, IBAN CH31 0483 5130 4246 2100 1 Mention : Repérage ULTRAKS 2017

Chaque coureur doit être assuré personnellement contre les accidents et autres dommages.
Les frais de sauvetage en cas d'accident ne sont pas à la charge de l'organisateur.

En cas de nécessité, et pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel aux secours en montagne officiels qui prendront, à ce moment-là, la direction des opérations et mettront en œuvre tous les moyens appropriés, y compris hélicoptères. Les frais résultant de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

Dans l'éventualité où l'organisateur devrait directement assumer la charge des frais de sauvetage, ceux-ci seront remboursés à l'organisateur par le coureur, respectivement son assurance.

La participation au week end de reconnaissance se fait sous l'entière responsabilité des coureurs, avec renonciation à tout recours envers l'organisateur quel que soit le dommage subi ou occasionné.

En cas d'accident, toute responsabilité de l'organisateur et de toutes les personnes ou entités participant à l'organisation, notamment mais sans être exhaustif, les organes et employés de l'organisateur, les mandataires, contractants, auxiliaires, y compris les bénévoles, est exclue dans toute la mesure permise par la loi.

Pour Sport Quest S.A.
Sébastien Grossini